Réf. Farde e-Assemblées : 2549047

N° OJ : 42

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Tourisme.- Subsides à différentes associations.- Montant total : 8.300,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/32101 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 8.300,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :
1) 3.300,00 EUR à la sprl Thico (n° d'entreprise : 451.118.492) pour son fonctionnement;
- Article 56110/32101

2) 5.000,00 EUR à l'asbl Atomium (407.837.587) pour la réalisation d'ouvrages sur le Design Museum;
- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/32101 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :